



La Municipalité de
SAINTE-CHRISTINE

646, 1^{er} Rang
Sainte-Christine (Québec) J0H 1H0

Avis public

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 352-2021 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT TEMPORAIRE DE 717 682 \$

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Heidi Bédard, Directrice générale et secrétaire-trésorière que :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 13 octobre 2021, le conseil municipal a adopté son règlement numéro 352-2021 décrétant un emprunt temporaire de 717 682 \$.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt temporaire de 717 682 \$ afin de financer la subvention accordée dans el cadre du programme de la TECQ (Taxes sur l'essence et contribution du Québec) pour les années 2019-2023.

Ledit règlement est déposé à mon bureau et que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire durant les heures régulières de bureau en s'adressant à l'hôtel de ville sis au 646, 1^{er} Rang Ouest à Sainte-Christine ou en adressant une demande par courriel à directiongenerale@ste-christine.com

Donné à Sainte-Christine ce 14 octobre 2021.

La directrice générale et
Secrétaire-trésorière,

Heidi Bédard